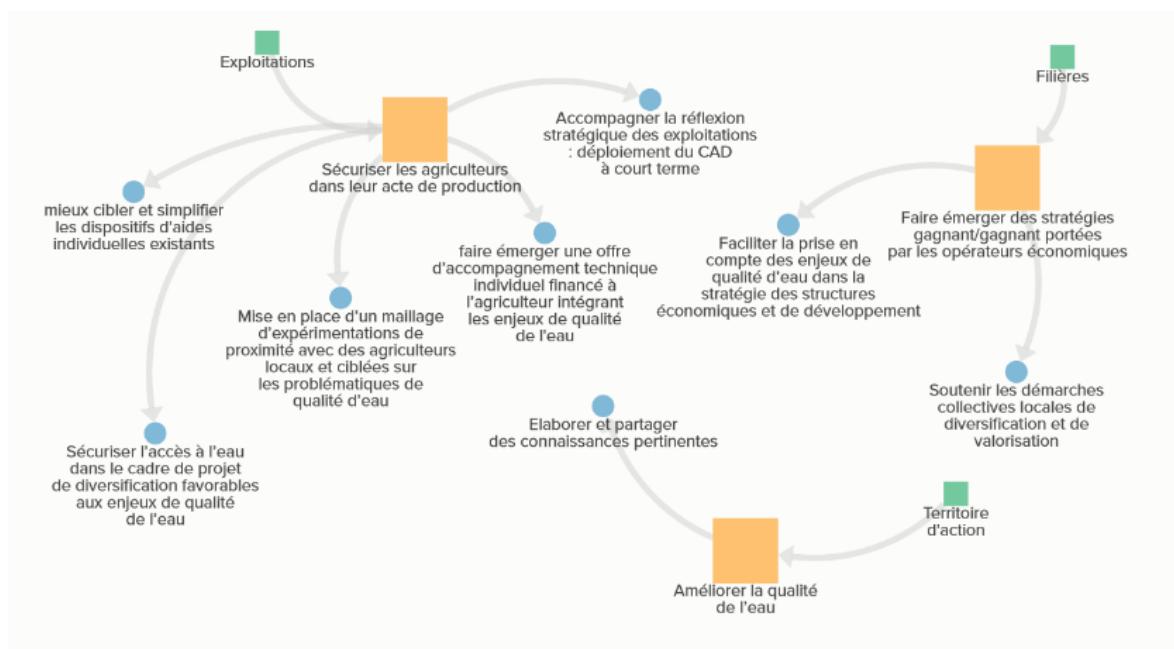


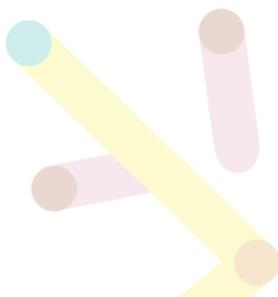
# AGRICULTURE ET QUALITE DE L'EAU DANS LE DEPARTEMENT DU GERS

## Partie 3 : cadre d'action pour la préservation de la qualité de l'eau



## I. TABLE DES MATIERES

I.	Table des matières.....	2
II.	Présentation .....	3
A.	Orientation 1 : construire et partager des connaissances pertinentes pour l'action.....	4
1.	Constat.....	4
2.	Propositions.....	5
B.	Orientation 2 : proposer aux agriculteurs des dispositifs adaptés à leurs besoins immédiats et favorables à la qualité de l'eau.....	5
1.	Constat.....	5
2.	Proposition .....	6
C.	Orientation 3 : Renforcer le système de conseil et d'accompagnement.....	7
1.	Constat.....	7
2.	Proposition .....	7
D.	Orientation 4 : Mettre en œuvre des dispositifs de renforcement stratégique : diversification et organisation de filières locales et de niche à moyen terme .....	9
1.	Constat.....	9
2.	Proposition .....	10
E.	Orientation 5 : Accompagner la transition des filières classiques en lien avec les enjeux de qualité de l'eau à moyen long-terme .....	13
1.	Constat.....	13
2.	Proposition .....	13
F.	Orientation 6 : Construire une gouvernance territoriale pour mettre en œuvre les actions....	14
III.	Proposition de ciblage .....	17



Remarques préalables :

Le présent document s'inscrit dans la continuité du diagnostic réalisé par LIA sur la situation des exploitations agricoles et des filières au regard des enjeux de qualité de l'eau qui affectent les captages du Gers.

Il propose un cadre d'action au service de 3 objectifs :

- ◆ Améliorer la qualité de l'eau des captages dégradés ou menacés par la présence des substances liées à l'usages de produits phytosanitaires,
- ◆ Soutenir et sécuriser les agriculteurs dans leurs activités et leur acte de production, de manière à rendre possible la protection de la ressource en eau
- ◆ Faire émerger des stratégies gagnant/gagnant portées par les opérateurs économiques

Ce cadre d'action fournit pour cela :

- ◆ Des orientations, qui apparaissent pertinentes pour agir
- ◆ Des idées d'actions au service de ces orientations,
- ◆ Des conditions de faisabilité de ces actions.

Les actions à construire pour atteindre ces 3 objectifs proposés sont nombreuses, parfois ambitieuses, et devront être engagées de manière concomitante pour produire un résultat.

Ceci supposera l'implication et la coordination de beaucoup d'acteurs (agriculteurs, acteurs du conseil, des filières, du développement, collectivités territoriales, institutions etc.)

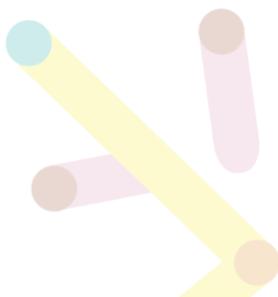
De ce fait, le cadre d'action ci-après ne se mettra pas en place « tout seul ». Il requiert une gouvernance adaptée, pour stimuler et aider les acteurs à construire chacun, et souvent en coopération, les actions pertinentes

## II. PRESENTATION

Le document qui suit s'organise en 6 orientations, chaque orientation proposant des idées d'actions plus ou moins abouties. Ces orientations sont à la fois indépendantes (elles peuvent contenir des idées d'actions « autonomes ») et liées entre elles de manière systémique. La présentation ci-dessous met principalement l'accent sur le contenu de chaque orientation, et ne fait que suggérer, sans les approfondir à ce stade, les relations entre les orientations.

**O 1 : Co-construire et partager des connaissances pertinentes pour l'action :** il s'agit de poursuivre les travaux engagés dans le diagnostic autour de la connaissance (de la qualité de l'eau, des pratiques etc.), dans une logique de territorialisation à destination notamment des PRPDE. Ceci implique de structurer une connaissance pertinente au plus près des situations d'action, en fournissant aux acteurs (Institutions, PRPDE, agriculteurs, acteurs de filières) des informations utiles aux décisions et actions qu'ils auront à mettre en œuvre :

- ◆ Mieux caractériser localement (par territoire de captage) les problèmes de qualité de l'eau, les relier aux pratiques agricoles et mieux identifier les causes de risques de transfert.
- ◆ Identifier les pratiques agricoles à encourager qui pourraient faire l'objet de dispositifs de soutien et/ou d'accompagnement. Il est nécessaire de décrire et expliquer les enjeux de qualité de l'eau de façon à ce que les enjeux soient intégrés à la fois par les acteurs du territoire, les agriculteurs et les acteurs du développement agricole ;



O 2 : Proposer aux agriculteurs des dispositifs adaptés à leurs besoins immédiats et favorables à la qualité de l'eau : en simplifiant ou ciblant mieux des dispositifs existants, en travaillant sur le maintien des éleveurs et en favorisant les dynamiques collectives entre agriculteurs ;

O 3 : Renforcer le système de conseil et d'accompagnement : en testant des outils pour stimuler une offre de conseil intégrant les enjeux qualité de l'eau, qui s'appuie sur la co-responsabilité autour de l'acte de production entre l'agriculteur et le conseiller ; en densifiant le réseau d'expérimentations/démonstrations et la capitalisation/transfert des résultats ainsi qu'en appuyant de manière spécifique la mise en place de couverts

O 4 : accompagner les stratégies de filières locales, de diversification, AB et animales : une partie des solutions passe par l'émergence et/ou la consolidation de filières locales et/ou de diversification et la sécurisation des filières animales et AB à même de répondre plus rapidement aux enjeux de qualité de l'eau des territoires.

O 5 : intégrer l'enjeux de la qualité de l'eau dans les stratégies de filières longues : dans le moyen terme, les filières longues, très présentes sur le territoire, ont leur contribution à fournir sur les questions de qualité de l'eau : elles doivent d'abord s'approprier le sujet et ses enjeux, et rechercher des modèles économiques sécurisant et valorisant autour de ces enjeux

O 6 : Organiser et piloter une stratégie d'ensemble : Se doter d'une gouvernance agile, dans l'esprit d'un démonstrateur territorial, qui permette de co-responsabiliser les agriculteurs, les acteurs publics, les acteurs du développement et les acteurs économiques dans une stratégie gagnant-gagnant pour les productions agricoles et la qualité de l'eau dans les territoires.

## Orientation 1 : construire et partager des connaissances pertinentes pour l'action

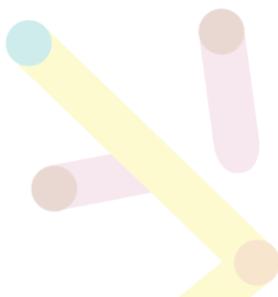
### 1. Constat

Actuellement, les enjeux à l'échelle locale sur la qualité de l'eau sont souvent insuffisamment connus. Les PRPDE expriment une nécessité de mieux identifier les problèmes et leurs origines ; et les acteurs agricoles ont besoin de mieux identifier les pratiques à impact sur la qualité de l'eau.

Il faut donc travailler sur de nombreux sujets :

- ◉ Le porté à connaissance de la situation de dégradation de la qualité de l'eau, des tendances, risques et évolutions constatés ;
- ◉ La meilleure mise en lisibilité des zones à risques, en lien avec la constitution des AAC ;
- ◉ La compréhension des phénomènes de transferts des produits phytosanitaires à l'échelle des bassins versants ;
- ◉ La mise en relation des problématiques locales de qualité d'eau avec les pratiques agricoles en cause
- ◉ La lisibilité de l'influence territoriale des filières afin de rationaliser les cadres de gouvernance

Sur ces sujets, les enjeux peuvent être de la simple vulgarisation et diffusion d'informations et connaissances existantes, ou bien une nécessité de collecte ou production de données, de construction de cadres d'analyses, de production d'expertise (par exemple pour anticiper les problèmes émergents liés à certaines substances) etc.



## 2. Propositions

Dans un contexte où les PRPDE vont devoir, dans les prochains mois, travailler sur la constitution des AAC et des programmes d'action agricoles, les actions suivantes pourraient être utiles et pertinentes

### a) Idée d'action 1 : mettre en place un réseau d'expertise (INRAE, Instituts, GIP, ARS...)

Ce réseau aura mandat de travailler les questions techniques et scientifiques encore mal définies notamment en matière de risques et de transferts liés aux pratiques. Ce réseau d'expertises pourrait notamment :

- ▶ Appuyer les institutions et PRPDE pour préciser les enjeux sur des zones de vulnérabilité prioritaires (zones à fort risque de transfert soit lié à la nature et fonctionnement du sol/hydrographie, et/ou lié aux productions et pratiques présentes)
- ▶ Aider à la mise en place de processus d'analyse croisée des données existantes des suivis de la qualité de l'eau locale et des pratiques agricoles par :
  - Un appui aux démarches de suivi annuel de qualité de l'eau au regard des pratiques agricoles pour chaque territoire
  - Des analyses des pratiques agricoles économiquement viables à développer, à maintenir et à faire évoluer pour les enjeux qualité de l'eau du territoire

### b) Idée d'action 2 : Elaborer et partager des connaissances pertinentes

Construire une méthode et/ou des outils de mise en perspective et de diffusion des connaissances sur la qualité de l'eau et les pratiques agricoles aux échelles locales et départementale

Il s'agit de doter les acteurs locaux (agriculteurs, acteurs de développements et économiques, élus, acteurs institutionnels...) d'un langage commun et de références communes pour leur permettre d'échanger sur les enjeux. C'est une condition indispensable pour le travail des PRPDE sur le ciblage des zones prioritaires et la définition des actions à mettre en œuvre sur ces zones.

L'expérience acquise par LIA dans la phase de diagnostic (exploration du champ des données, traitement de ces données, échanges avec les différentes catégories d'acteurs) et le projet numérique porté par LIA peuvent fournir un cadre de travail pertinent pour cette action qui est fortement liée aux démarches menées par les PRPDE.

Cadre de gouvernance de l'Orientation 1 : à l'échelle du PRDE ou d'un groupement de PRPDE (à définir)

## Orientation 2 : proposer aux agriculteurs des dispositifs adaptés à leurs besoins immédiats et favorables à la qualité de l'eau

## 3. Constat

Il est important d'appuyer rapidement les agriculteurs qui ont des pratiques favorables à la qualité de l'eau, en particulier les éleveurs. Il convient pour cela de rechercher à court terme une mobilisation accrue des outils existants, en travaillant leur ciblage, mais aussi dans une logique de simplification pour répondre aux constats répétés de saturation administrative

vécue par les agriculteurs. A moyen terme, une évolution des dispositifs, voire la mise en place de dispositifs nouveaux, pourrait être pertinente.

Cet axe met en jeu 2 niveaux d'action :

- ◆ Un niveau qui concerne les institutions en charge des dispositifs : il s'agit d'entrer progressivement dans un processus de relecture des dispositifs existants au regard d'éléments qui ressortent du diagnostic pour procéder à un travail de ciblage, simplification, amélioration de ces dispositifs ;
- ◆ Un niveau qui concerne la prise en main des dispositifs ainsi « revisités » par les PRPDE et les acteurs du développement agricole pour faciliter leur déploiement dans les démarches territoriales

NB : les dispositifs visés sur cet axe relèvent en général d'aides individuelles, et sont donc, dans la logique actuelle d'intervention, à déployer dans le cadre des AAC. Compte-tenu des échéances de définition des AAC, et dans l'optique d'expérimentations territoriales, il pourrait être pertinent de tester certaines mesures sur des zones spécifiques identifiées dans le diagnostic (par exemple mesures de soutien de l'élevage sur la zone de Masseube).

#### 4. Proposition

##### a) Idée d'action 1 : mieux cibler et simplifier les dispositifs d'aides individuelles existants

Finaliser le travail de recensement des dispositifs et proposer une première démarche de ciblage/simplification/adaptation pour soutenir le maintien et le développement de pratiques adaptées aux enjeux de qualité de l'eau à l'échelle départementale (MAEC, PCAE, PSE, CSP, CAD)

Cette action associera la FREDON dans l'optique d'un transfert vers les PRPDE du travail réalisé et d'une mise en perspective de ce travail au regard de leurs enjeux territoriaux (outils identifiés dans l'action 2)

Il s'agit aussi d'identifier, dans la perspective de leur déploiement, les outils/dispositifs « sans regret » qui peuvent facilement être déployés au regard de l'enjeu le plus fort de chaque territoire. Mobiliser organismes de développement et FREDON/PRPDE pour faire la promotion et le déploiement de ces outils

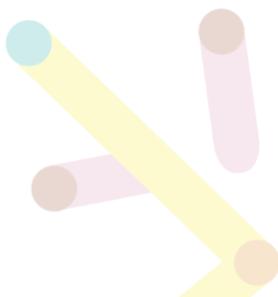
##### b) Idée d'action 2 : Favoriser et renforcer l'émergence de groupes d'agriculteurs à l'échelle de territoires agricoles cohérents intégrant les enjeux de qualité d'eau

Le maillage d'expérimentations/ démonstrations identifié en Orientation 3 idée d'action 2 peut servir de cadre d'émergence de ces réseaux, ainsi que les dynamiques de filières locales envisagées en Orientation 4.

Le déploiement à l'échelle de territoires agricoles cohérents (par exemple des petites régions agricoles) de groupes d'agriculteurs est adapté pour favoriser un changement de pratiques de proximité.

##### c) Idée d'action 4 : Structurer une boîte à outil pour faciliter les stratégies foncières sur les captages

Cadre de gouvernance de l'Orientation 2 (à définir)



## Orientation 3 : Renforcer le système de conseil et d'accompagnement

### 5. Constat

Les enquêtes font ressortir que la majorité des agriculteurs est sensible aux enjeux qualité de l'eau. Ceux-ci sont souvent prêts à changer de pratiques, mais manifestent la plupart du temps un besoin impératif de partage du risque avec le conseiller dans l'acte de production. Or en l'état actuel du système d'accompagnement, cette offre de conseil capable d'intégrer les enjeux qualité de l'eau comme cible, n'est pas suffisamment développée sur le territoire.

L'objectif de cet axe est de stimuler le système de conseil et d'accompagnement pour qu'il réponde mieux aux enjeux exprimés par les agriculteurs.

Selon les typologies et les territoires, les thématiques de travail diffèrent dans les priorités des agriculteurs (essentiellement liées à des enjeux socio-économiques) : les thématiques prioritaires d'accompagnement technique par zone vont découler d'une analyse croisée entre la nature des problèmes de qualité d'eau et les enjeux d'évolution de pratiques propres aux différents types d'exploitation.

### 6. Proposition

#### a) Idée d'action 1 : faire émerger une offre d'accompagnement technique individuel financé à l'agriculteur intégrant les enjeux qualité de l'eau

Cette action vise à la mise en place d'une aide directement remise à l'agriculteur pour lui permettre de choisir une structure pour l'accompagner techniquement sur la base d'un cahier des charges prédefini (ce conseil doit donc être dissocié d'un acte de commercialisation d'appro d'une coopérative ou négoce). Cet accompagnement individuel doit permettre de rendre visite à l'agriculteur plusieurs fois pendant la campagne, pour suivre les cultures à la parcelle et sécuriser les prises de décisions techniques, tout en intégrant des pratiques favorables à la qualité de l'eau. L'aide donne une visibilité aux acteurs du conseil pour investir dans une offre de qualité. L'évaluation de cette qualité est à construire dans le dispositif.

##### (1) Idée d'action 1.1 : Définition d'un cadre expérimental pour le dispositif

Ce cadre est à construire avec les institutions/financeurs concernés, et doit permettre de sécuriser la démarche en précisant l'objectif recherché, le budget, les modalités de mise en œuvre et le cadre d'évaluation

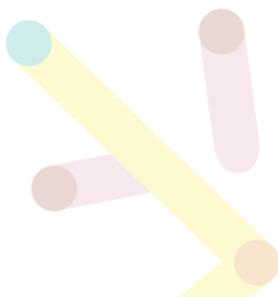
Doivent entre autres être construits :

- ◆ Le cahier des charges du dispositif

Le cahier des charges comprend un nombre de visites, un cadre pour les comptes-rendus de visite (sujet abordé, décisions techniques, etc), et un cadre pour le bilan de l'accompagnement. Ces comptes-rendus doivent être courts et utiles dans le cadre du conseil pour l'agriculteur et le conseiller. Ces outils sont construits au regard des usagers en prenant en compte la couverture des sols, le déploiement d'IAE, la réduction d'N et la réduction voire la suppression des PPP problématiques.

- ◆ Le mode d'évaluation des opérateurs de conseil

Un principe d'évaluation in-itinere, à la fois par l'agriculteur mais aussi par une évaluation extérieure semble préférable à un processus d'habilitation. Pour ce faire, il faut



vraisemblablement penser le dispositif de manière à ce que les CR de conseil soit collectés et archivés en continu par territoire et par conseiller/structure de conseil. Les retours agriculteurs, et un regard extérieur d'expertise pourrait servir d'évaluation avec retour vers le conseiller. L'animation PRPDE pourrait contribuer à cette dynamique d'évaluation.

(2) Idée d'action 1.2 : Déploiement du dispositif, - la communication auprès des agriculteurs et appui des agriculteurs pour la mobilisation du dispositif

Pour son déploiement, une animation adaptée (organisme d'appui, PRPDE...) proposera ce dispositif aux agriculteurs et accompagnera les intéressés à le mobiliser (la liste d'opérateurs habilités à réaliser ce conseil sera donnée).

Un comité d'experts techniques pourra venir en appui des conseillers sur les questions techniques dans le courant de la campagne.

Il réalisera un bilan sur ce dispositif après une première phase de déploiement qui inclura une enquête auprès des agriculteurs bénéficiaires : l'objectif sera de renforcer son efficacité pour répondre aux enjeux rencontrés par les agriculteurs, par exemple via la montée en compétence des conseillers ou le lien avec d'autres dispositifs d'accompagnement.

**b) Idée d'action 2 : Mise en place d'un maillage d'expérimentations de proximité avec des agriculteurs locaux et ciblées sur les problématiques de qualité d'eau**

(1) Idée d'action 2.1 : Construction d'une gouvernance du dispositif

Cette gouvernance vise à orienter les travaux d'expérimentation, en fonction des problématiques remontées par les agriculteurs et sur la qualité de l'eau, et s'entendre sur les conditions et modalités de déploiement de ces expérimentations sur le territoire du Gers.

Il s'agit à la fois de mieux valoriser/orienter les démarches existantes, et de les compléter par de nouveaux sites lorsque le besoin territorial et/ou thématique s'en fait sentir.

Elle devra également statuer sur ce qui relève de données partageables et de données privées à protéger pour chaque opérateur. Elle validera un cahier des charges qui définira les objectifs, comment ces expérimentations seront mises en œuvre, et comment les données seront capitalisées et utilisées.

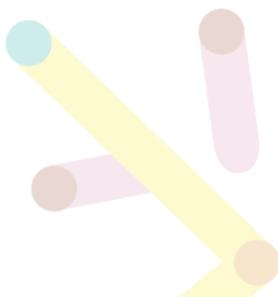
(2) Idée d'action 2.2 : Priorisation des thématiques techniques et ciblage des territoires pertinents en fonction des contextes pédoclimatiques à couvrir

Les thématiques seront priorisées à partir des remontées de terrain (notamment via l'accompagnement technique individuel et les enjeux prioritaires des territoires). Les essais seront répartis pour couvrir l'ensemble des contextes pédoclimatiques et les zones d'influence des opérateurs économiques. Ils seront mis en place chez des agriculteurs volontaires pour travailler les changements de pratiques sur leurs exploitations. Ils seront conditionnés à la participation de plusieurs agriculteurs ainsi que de celle des techniciens des opérateurs filières.

**c) Idée d'action 3 : Mise en place de dispositifs de financement accompagnant le développement de la couverture végétale en faveur de la qualité de l'eau (ces dispositifs devront comporter la possibilité d'un accompagnement technique)**

(1) Idée d'action 3.1 : financement pour la mise en place de haies

(2) Idée d'action 3.2 : financement de l'achat de semence de couverts végétaux



#### d) Idée d'action 4 : Capitalisation et transfert des changements de pratiques

Ces essais seront capitalisés et transférés via trois voies possibles :

- ◆ Dans le cadre du conseil technique, en déployant sur les exploitations du territoire une ou plusieurs modalités qui présentent peu de risques pour les agriculteurs (modalités « pratiques agriculteurs ») ;
- ◆ Dans le cadre d'animation de visites et de formations pour la montée en compétence des conseillers de secteur
- ◆ Dans le cadre d'animations de visites et de formations pour la montée en compétence d'agriculteurs.

Cadre de gouvernance de l'Orientation 3 (à définir) : les structures régionales (CRAO, Coopération, FNA, ITT) pourraient accompagner la capitalisation des données et la diffusion dont les opérateurs économiques et du développement seraient les diffuseurs à travers des dispositifs comme AGLAE (et autres).

## Orientation 4 : Mettre en œuvre des dispositifs de renforcement stratégique : diversification et organisation de filières locales et de niche à moyen terme

### 7. Constat

1er constat : Beaucoup d'agriculteurs n'arrivent pas à trouver un équilibre entre la charge et la valorisation de leur travail. Plusieurs profils sont particulièrement touchés : les éleveurs et éleveurs-polyculteurs, les agriculteurs pluriactifs.

Sur le territoire, beaucoup d'exploitants sont proches du départ à la retraite. Le devenir de l'exploitation doit être anticipé dans une optique de maintien d'un outil de production et de construction d'un projet d'exploitation viable et vivable.

Par ailleurs, beaucoup d'agriculteurs font face à des problématiques techniques ou économiques pour lesquelles ils souhaiteraient diversifier et valoriser leurs cultures et/ou leurs ateliers (production d'énergie notamment).

Plus globalement, le contexte de changement climatique et économique interroge les stratégies de certaines exploitations (éleveurs granivores, maïsiculteurs, céréaliers en sec).

L'ensemble de ces situations montrent un besoin d'être accompagné sur la stratégie d'évolution des exploitations, même si ce besoin n'est pas directement formulé par les agriculteurs.

2ème constat : le territoire du Gers offre quantitativement peu de débouchés locaux et les circuits actuels de valorisation de productions locales ne sont pas assez structurés pour permettre un accès plus généralisé des agriculteurs à ces marchés. Il semble exister notamment un potentiel d'amplification de la valorisation des productions d'élevage car les éleveurs sont déjà en lien avec ces circuits (boucheries, supermarchés locaux, vente à la ferme, etc.) et une dynamique des opérateurs est déjà en place (ADEL 32, ADASEA, PNR Astarac) mais sans organisation suffisamment structurée à l'échelle locale et sans une valorisation suffisante des pratiques. Sur les grandes

cultures, très peu de productions sont valorisées en circuits-courts, car historiquement les exploitations travaillent avec des opérateurs coopératives ou négoces, et il y a peu d'outils de transformation locale. Les enquêtes font également ressortir la faible présence sur le territoire de filières de niche pour d'autres productions de diversification, qui pourtant pourrait apporter de la valeur ajoutée sur les exploitations (lavande, chanvre, amandiers, par exemple).

3ème constat : Plusieurs filières sont fragilisées par le contexte économique ou sanitaire actuel : la filière avicole (grippe aviaire), la filière bovine (avenir de l'abattoir d'Auch et des débouchés), et la filière AB. Sur la filière avicole, l'avenir des petites exploitations dépendra de la sécurisation des productions et des débouchés et/ou de leur réorientation stratégique.

## 8. Proposition

Ces constats font ressortir le besoin d'une structuration des filières locales du département qui doit à la fois prendre pour origine les demandes des territoires et s'ancrer dans les projets des exploitations. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler à l'échelle des exploitations pour les aider à définir leurs projets en lien avec les évolutions économiques, climatiques, et les enjeux environnementaux du territoire, et il est nécessaire de travailler, en incluant les opérateurs filières, à mieux identifier et à sécuriser la demande et les outils logistiques et de transformation locaux.

### a) Idée d'action 1 : Accompagner la réflexion stratégique des exploitations : déploiement du CAD à court terme

Le CAD est un dispositif d'accompagnement de la stratégie des exploitations qui prévoit une phase de diagnostic et de formalisation d'un projet d'exploitation. Au regard du contexte actuel, il peut être un outil intéressant pour accompagner des démarches de repositionnement stratégique pour des agriculteurs qui cherchent des solutions via des démarches qualité en filières locales. Il faudra cependant être vigilant à ce que le CAD soit perçu comme un outil d'appui opérationnel.

#### (1) Idée d'action 1.1 : Intégration du diagnostic Gers dans l'approche CAD

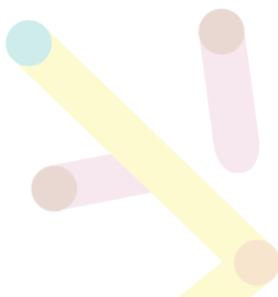
Le diagnostic réalisé donne une base stratégique qui doit pouvoir être reprise et valorisée dans le cadre des diagnostics du CAD afin de mettre en avant la nécessité d'accompagner la stratégie de diversification et de valorisation des exploitations. L'enjeu de la diversification doit être abordé à la fois au niveau de la diversité de production, de service (accueil à la ferme, gîte, etc.), énergie (photovoltaïque, méthanisation, etc.).

#### (2) Idée d'action 1.2 : S'appuyer sur les opérateurs CAD formés pour son déploiement et renforcer les compétences du réseau

Cet outil est encore peu déployé sur le terrain, et les opérateurs sont en phase de calage et de formation sur celui-ci, ce qui facilite leur prise en compte des enjeux identifiés dans les différents territoires.

L'objectif est que les opérateurs soient en mesure :

- D'identifier l'émergence de pistes de diversification qui peuvent concerner le territoire
- D'orienter l'agriculteur vers d'autres opérateurs pour affiner son projet de diversification ou de valorisation (ex. étude de marché, conseil juridique, etc.) ou tout autre projet d'évolution (ex. transmission, installation, technique sur le changement de mode de production...)
- De mettre en lien les agriculteurs avec des intérêts communs dans leur stratégie d'évolution



### (3) Idée d'action 1.3 : Suivi, analyse et amélioration du dispositif au cours du temps

Un bilan sur ce dispositif sera fait après une première phase de déploiement, il inclura une enquête auprès d'agriculteurs bénéficiaires : l'objectif sera de renforcer son efficacité pour répondre aux enjeux rencontrés par les agriculteurs, par exemple via la montée en compétence des conseillers ou le lien avec d'autres dispositifs d'accompagnement notamment filière.

### b) Idée d'action 2 : Soutenir les démarches collectives locales de diversification et de valorisation

Les améliorations attendues sur la qualité de l'eau nécessitent, pour partie, le développement de nouvelles cultures et/ou débouchés (circuit-courts ou marchés de niche (ex. lavande, orge de brasserie, chanvre de construction...)) pour la diversification, et la recherche de valorisation de productions actuelles intégrant des pratiques favorables à la qualité de l'eau.

A chaque fois, la question du modèle économique pour la valorisation de ces pratiques se pose :

- Certains opérateurs font le choix d'intégrer des valorisations financières spécifiques pour des pratiques telles que les couverts végétaux ou la diversification des cultures.
- D'autres peuvent travailler sur les qualités spécifiques apportées par certaines pratiques (ex. qualité du foin issu de prairies inondables). La filière carbone intéresse de plus en plus les agriculteurs pour valoriser leurs pratiques mais elle n'est aujourd'hui pas assez rémunératrice pour s'engager.

Le CAD peut être une porte d'entrée pour identifier les envies de producteurs et accompagner la réflexion d'un projet individuel.

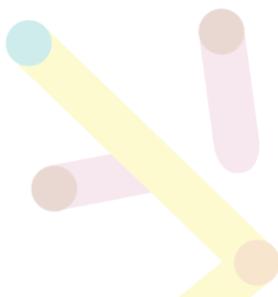
Pour encourager des prises d'initiatives de la part de collectifs d'agriculteurs (négocies, coopératives, groupement de producteurs, collectifs de producteurs), et faciliter la construction de ces modèles économiques, les appels à projet « Coopération territoriale » et les aides de l'agence de l'eau Adour-Garonne en cofinancement des AAP ou en direct pour les « filières à Bas Niveau d'Impact » sont des outils à prioriser.

Ils permettent de financer des projets en phase mature qui favorisent le développement économique et s'inscrivent dans la transition de l'agriculture (financement de temps de personnel). Cela peut se traduire par de l'accompagnement de projets collectifs avec par exemple un appui technique pour réaliser une étude de marchés, organiser la mutualisation du travail, de la transformation et/ou de la commercialisation, développer une offre de produits, etc.

### (1) Idée d'action 2.1 : identifier les projets en gestation ou susciter l'émergence de projets collectifs répondant aux enjeux du territoire et nécessitant un accompagnement

Il serait intéressant de proposer des outils ou démarches complémentaires :

- Un incubateur permettant de mettre l'idée à l'épreuve avec l'accompagnement de la construction d'un business plan qui intègre la faisabilité technique dans le contexte de l'agriculteur (existence d'un débouché et évaluation de la valorisation) ;
- Un système assurantiel sécurisant la mise en place de cultures nouvelles sur les premières années de production



(2) Idée d'action 2.2 : Accompagner la structuration du projet et du collectif

Compte tenu des démarches déjà engagées par les acteurs de la filière élevage, cette action les concerne en priorité. Plusieurs acteurs du département travaillent sur des projets pour le maintien de l'élevage extensif : le PNR sur le volet attractivité et tourisme, l'ADASEA sur les volets appui à la gestion et valorisation des milieux naturels, l'ADEL 32 sur les volets de la valorisation et commercialisation des filières bovines. La CA 32 travaille sur le développement de filière en lien avec les Plans alimentaires territoriaux. L'activation et la coordination de ces projets semble très importante pour maintenir cet élevage extensif qui participe à la préservation de la ressource en eau.

Tout cela repose toutefois sur la condition préalable de l'aboutissement du projet multi-espèces de l'abattoir d'Auch, pour une partie significative du département.

c) Idée d'action 3 : Sécuriser et développer les circuits courts via les PAT

Plusieurs démarches de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT du Gers, PAT du Pays d'Armagnac, PAT de la CC des Bastides de Lomagne, démarche alimentaire du Grand Auch et démarche alimentaire de la CC Astarac Arros en Gascogne) ont un rôle à jouer dans la structuration de l'approvisionnement local de la restauration collective, et dans la communication autour des produits du territoire. A ce stade des projets, il n'y a pas encore de véritable impact sur les débouchés des exploitations mais ils devraient permettre d'ouvrir des débouchés locaux pour les agriculteurs, et éventuellement de penser et financer des outils collectifs de transformation et de logistique dans le territoire. Du point de vue des agriculteurs, il sera prioritaire de rendre visible la demande, de les accompagner pour y répondre dans le cadre des marchés publics, et de développer des outils logistiques et une organisation pour faciliter l'approvisionnement. Les PAT pourraient également être des canaux de communication intéressants sur les productions et les pratiques favorables à la qualité de l'eau.

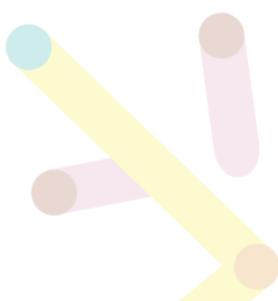
d) Idée d'action 4 : Sécuriser l'accès à l'eau dans le cadre de projet de diversification favorables aux enjeux de qualité de l'eau

Les projets des exploitations pourront nécessiter un accès à l'eau sécurisé et/ou supplémentaire, qui dans certains territoires pourraient être à rechercher dans la création de retenues individuelles. Il semble alors important de pouvoir répondre à ces attentes lorsqu'elles sont en lien avec les projets de diversification qui pourraient avoir des impacts favorables à la fois pour le soutien d'exploitations, de l'économie locale, et sur la qualité de la ressource en eau. La condition serait la mise en place de pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau et une gestion durable de la ressource, avec un impact minimum sur le milieu (ex : renaturation, réhabilitation de plans d'eau) et maximisant les aménités (filtration de l'eau, protection contre l'érosion, etc.).

e) Idée d'action 5 : Sécuriser et faciliter l'adaptation des filières en agriculture biologique gersoises

L'enjeu de maintien et d'adaptation des outils de collecte et de transformation gersoises sera un élément essentiel de l'amélioration de la qualité de l'eau. L'adaptation des filières au contexte actuel doit être pris en compte avec notamment une réflexion sur le développement d'une filière luzerne compte-tenu des surfaces implantées.

Cadre de gouvernance de l'Orientation 43 (à définir)



## **Orientation 5 : Accompagner la transition des filières classiques en lien avec les enjeux de qualité de l'eau à moyen long-terme**

### **9. Constat**

Les pratiques de productions sont fortement liées aux demandes des filières. Etant donnée que la très grande partie des productions du territoire gersois passent dans des filières longues classiques, il est nécessaire d'interroger leurs capacités à prendre en compte les enjeux locaux, en particulier la qualité de l'eau. Sur ce point, la majorité des opérateurs économiques qui collectent sur le territoire sont gersois : de part cette situation territoriale « en proximité », ils sont plus susceptibles de se mobiliser sur les enjeux de qualité de l'eau.

Le paysage des filières présente une forte diversité avec :

- ◆ Des filières à fortes valeurs ajoutées comme la vigne, les semences (principalement maïs, colza), les légumes plein champ (courge, ail, melon, fraise...). Certaines productions sont soumises à des cahiers des charges qui encadrent la production. On trouve différentes gammes de qualité sur la vigne.
- ◆ Des filières « classiques » de grandes cultures (blé, orge, tournesol, soja, maïs) qui sont soit des productions de qualité standard ou soit sur des marchés plus spécifiques à plus forte valeur ajoutée associés ou non à un label (soja alimentaire, blé CRC, AB, etc.).

Le maïs et en particulier sa production en monoculture est confronté à de nombreux enjeux concernant sa pérennité, d'un point de vue économique et environnemental. Cette filière historique est très organisée sur le territoire, c'est pourquoi il y a une nécessité d'engager une discussion avec les acteurs de la filière et les pouvoirs publics sur son avenir en objectivant toutes les dimensions de la question. Certains opérateurs qui ont des débouchés valorisants cherchent à faire évoluer les modes de productions en intégrant des critères favorables à la qualité de l'eau : il sera important de les suivre.

Le maïs semence est une culture à fort impact sur la qualité de l'eau car fortement consommatrice de produits phytosanitaires. Certains agriculteurs souhaitent faire évoluer les pratiques qui sont actuellement très contraintes par les cahiers de charge et le technicien semences. Il sera nécessaire de travailler avec les opérateurs de la filière pour intégrer les enjeux eau.

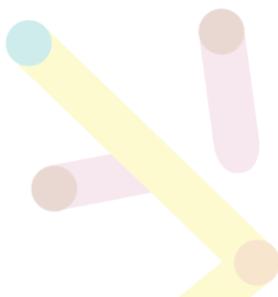
La production viticole, qui est concentrée sur des terroirs particuliers du Gers, rencontre des difficultés liées au marché et aux impacts du changement climatique. Dans ce contexte, est-il possible d'envisager un changement de pratiques sur les exploitations et de les valoriser par la filière ?

### **10. Proposition**

#### **a) Idée d'action 1 : Faciliter la prise en compte des enjeux de qualité d'eau dans la stratégie des structures économiques et de développement**

(1) Idée d'action 1.1 : Diffuser et partager l'analyse de la qualité de l'eau en lien avec les pratiques agricoles (bilan de campagne) sur les zones de chalandise des opérateurs économiques.

Faciliter l'accès à cette information avec un bilan annuel sur la qualité de l'eau avant le lancement de campagne des coopératives agricoles.



(2) Idée d'action 1.2 : Inciter les acteurs des filières à produire et mettre en œuvre une stratégie d'action bénéfique pour la qualité de l'eau. Ceci suppose un travail proactif auprès des opérateurs de filières, qui prolonge le travail mené dans la phase diagnostic : à minima, il que les acteurs de filières formalisent un engagement stratégique pour la qualité de l'eau, qui fera l'objet de bilans annuels en COPIL (cf gouvernance).

Les différents outils (GO PEI ou mesure « Coopération territoriale » de la Région par ex) permettant d'accompagner ce type de projet devront être portés à connaissance des acteurs et leur mobilisation devra être recherchée notamment sur les zones à fort risque.

Il s'agit à la fois de travailler sur des offres de services qui intègrent les enjeux qualité de l'eau, mais aussi sur l'évolutions des cahiers des charges de production pour qu'ils prennent en compte les enjeux de la préservation de la qualité de l'eau. Ceci peut concerner notamment :

- ◆ Le déploiement de ces filières y compris avec la prise en compte de l'évolution des outils de stockage et logistique en particulier sur des filières en difficultés (AB). Ce travail ne peut être accompli que sur des échelles de temps long.
- ◆ La restructuration du stockage et de la logistique,
- ◆ Un travail technique sur les cultures fortement rémunératrices pour diminuer rapidement leurs impacts sur la qualité de l'eau (évolution cahier des charges et suivi technique)
- ◆ Le renforcement de cultures à forte valeur ajoutée à faible impact sur la qualité de l'eau, notamment pour diminuer les cultures à fort impact
- ◆ La recherche de cultures de diversification ayant un impact favorable sur la qualité de l'eau (expérimentation de nouvelles cultures).

NB : pour le cas de la filière vigne, il sera sans doute nécessaire d'avoir au préalable une discussion avec l'interprofession sur les enjeux et les perspectives d'évolution.

Cadre de gouvernance de l'Orientation 5 (à définir)

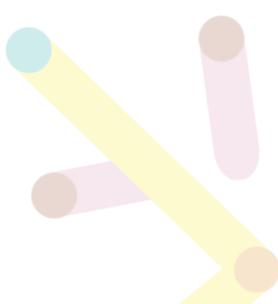
## **Orientation 6 : Construire une gouvernance territoriale pour mettre en œuvre les actions**

L'ensemble des actions identifiées précédemment constitue un cadre ambitieux pour les acteurs et les institutions, dont la mise en œuvre doit être menée au regard des capacité réelle de mobilisation et d'action des partenaires.

Il n'existe cependant pas, à ce jour de cadre de gouvernance « disponible » pour fédérer acteurs publics et privés, démarches réglementaires et volontaires, démarches locales et départementales autour de la relation entre productions agricoles et qualité de l'eau.

Pour autant, l'ensemble des pistes d'action évoquées précédemment requiert un pilotage et la mise en place d'instances de travail pour négocier, construire, déployer et évaluer les outils/références/dispositifs/méthode nécessaires à l'action.

Un mode de gouvernance adéquat doit donc être mise en place : nous proposons de l'organiser autour de la notion de démonstrateur.



**b) Idée d'action 1 : Organiser l'action au niveau départemental dans le cadre d'un « démonstrateur territorial »**

Le Démonstrateur est une innovation adaptée à la situation d'action. Ce n'est pas une forme juridique de gouvernance, mais un partenariat d'engagement autour d'un projet commun, qui repose principalement sur des initiative et innovations portées par les acteurs.

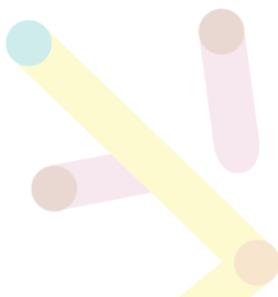
Son objectif est : favoriser des actions gagnant-gagnant pour contribuer simultanément à la durabilité de la production agricole et à l'amélioration de la qualité de l'eau.

Son principe : rechercher le meilleur engagement possible des acteurs dans une logique de confiance et de co-responsabilité en soutenant et facilitant les initiatives qui servent le cadre d'action proposé. Suivre et évaluer en continu les actions mises en place pour les réorienter en fonction de leurs impacts.

Les instances :

Nb : LIA et Fredon viennent en appui de ces instances

- ◉ Membres : tous les opérateurs qui s'y engagent et souhaitent contribuer au cadre d'action. Les membres portent des actions qui leur sont propres, viennent chercher du soutien au sein du démonstrateur pour leurs actions, aident à prendre en charge certaines actions communes etc. Ces membres seront réunis au moins tous les ans, dans le cadre d'un COPIL élargi présidé préfet, pour faire le point des avancées
- ◉ Un pilotage par le Préfet de département, et un secrétariat confié à la DDT (secrétariat DDT : constitue l'agenda de travail, chargé de se tenir informé de l'avancement des actions/GT ; lancer les réunions /groupes de travail pertinents selon les besoins ; prendre en charge les « vides » )
- ◉ Chaque action/projet aura une gouvernance définie ad hoc : un pilote
- ◉ Des GT à voir au fil de l'eau selon besoins (chantiers, expertise) A minima :
  - Travail sur les dispositifs, et notamment le conseil agricole
  - La connaissance : intégration du diagnostic dans les démarches PRPDE
  - Les enjeux agronomiques : la stratégie des essais/démonstrations



## Les éléments structurants



### Le diagnostic

Réalisé par LIA

- 70 diag individuels
- Analyses par filières
- Analyses par zone
- Extrapolation département

### Les orientation et idées d'action

Réalisé par LIA, validé Agence/DDT

Propose des pistes d'action et une façon de travailler pour donner suite aux attentes et enjeux identifiés dans le diagnostic

### Le cadre d'engagement

Matérialise les intentions de contribution des partenaires au cadre d'action

### Le rapport de suivi

Fait annuellement le bilan des actions

### c) Idée d'action 2 : organiser les actions au niveau thématiques et territoriales

Au-delà d'une gouvernance générale, beaucoup d'actions du cadre d'action vont devoir être menées en mode projet, soit au sein d'instances ou groupe de travail thématiques, soit dans une logique de mise en œuvre territoriale.

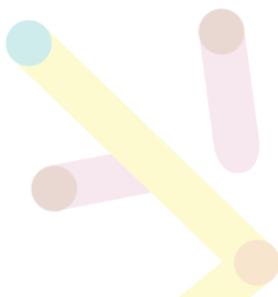
Il appartiendra au pilote du démonstrateur d'organiser les différents niveaux de travail autour de ces actions et de proposer aux acteurs de modalités de mobilisation pertinentes et efficace.

Idée d'action 3 : Construire des indicateurs territoriaux qui permettent un pilotage du changement des pratiques agricoles à l'échelle des territoires concernées.

L'ensemble des actions ont pour objectif de massifier/sécuriser les pratiques vertueuses pour la qualité de l'eau. Cela devrait donc se traduire par une amélioration des indicateurs de qualité de l'eau.

Toutefois, la mesure directe d'impacts sur la qualité de l'eau peut ne pas être un indicateur techniquement pertinent pour orienter l'action à court terme. Il est donc important de constituer un référentiel d'indicateurs territoriaux à même de nourrir les stratégies d'action des acteurs et de permettre une évaluation des dynamiques mises en œuvre. Ces indicateurs porteront notamment sur l'ampleur des changements de pratiques : surfaces de couverture de sols supplémentaires en hiver, réduction d'utilisation des PPP problématiques et diversifications de cultures. Ils pourront être corrélés à la BNVD pour les usages des PPP, aux déclaratifs PAC pour la diversification des cultures et aux données NDVI de Sentinelles 2 pour la couverture des sols en lien avec la qualité de l'eau.

Ces indicateurs de pilotage permettent un partage des responsabilités sur les actes de productions entre les agriculteurs et les acteurs du développement agricole, et les PRPDE. C'est donc à la fois un outil de discussion et de partage des avancées au sein des territoires et en dernier lieu un outil de contrôle.



### **III. PROPOSITION DE CIBLAGE**

La multiplicité des actions à entreprendre peut décourager, et laisser penser qu'il est au fond difficile de vraiment agir sur la complexité des problèmes.

Sans remettre en cause l'utilité des actions listées, un ciblage peut être envisager pour entreprendre de travailler sur les sujets à plus fort effet de levier ou qui paraissent les plus « nécessaires » à court terme.

Le schéma ci-après propose un ciblage qui doit permettre une action suffisamment complète pour avoir des effets, tout en restant à portée des capacités de acteurs.

